



## Véhicule en panne

-----  
Par polgara24

Bonjour

J'ai acheté un véhicule d'occasion de 2010 chez un professionnel il y a six semaines.

Or, il s'avère que l'embrayage du véhicule est très usé et il ne permet pas un démarrage en côte, par exemple. Je m'en suis aperçue en voulant rentrer mon véhicule qui est en haut d'une pente.

Je ne peux donc plus circuler avec car dangereux.

Le véhicule a une garantie de six mois mais le vendeur m'indique que l'embrayage ne fait pas partie des garanties

quels sont mes recours.

-----  
Par isernon

Bonjour,

le contrôle technique était-il bon ?

l'embrayage n'est en principe pas prévu dans les garanties occasions, car c'est une pièce d'usure.

la seule solution, c'est de prouver le vice caché, c'est à dire de prouver que l'embrayage était défectueux avant la vente.

quel est le kilométrage de votre véhicule ?

Salutations

-----  
Par polgara24

le véhicule a 103000 km et le ct avait 5 mois

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Si vous avez acheté le véhicule chez un pro ce soucis devrait pris en charge dans le cadre de la garantie légale de conformité. Même si c'est une pièce d'usure.